

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF EPREUVE D'ACCELERATION

## « 71<sup>ème</sup> RUN TROPHY »

### ÉPREUVE REGIONAL ET NATIONALE **MANIFESTATION PUBLIC**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Epreuves d'Accélération FFSA*

#### PROGRAMME

Le 01 septembre 2023 Parution du règlement. Ouverture des inscriptions

**Le samedi 18 novembre 2023** 14 h–17h inscriptions et Vérifications administratives

14 h–18h Vérifications techniques (voir additif de l'épreuve)

18 h30 Départ en convoi pour le Parc Fermé l'esplanade de la mairie

À la Rose Goyave (l'esplanade de la mairie 97128 GOYAVE)

19 h Fermeture du Parc Fermé et mise place du gardiennage des véhicules

**Le Dimanche 19 Novembre 2023** 6h30 h Fermeture de la RN 1

8h15 Départ du parc fermé en convoi pour les paddocks

8h30 présentation des officiels sur la ligne de départ

Briefing 8h45 sur la ligne de départ

Essais libres 9h 00- 9h30

Essais qualificatifs de 9h30 à 12h30

Démonstrations 12h30 13h00

Eliminatoires et finales 13H30 à 16h00.

Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série

Remise des prix 16 h15 à la Rose Goyave

17 h Réouverture de la RN1

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARCHIPEL, organise en temps qu'organisateur administratif et technique une épreuve d'accélération régionale et nationale 18/19 Novembre 2023

Intitulée « **LE 71 EME RUN TROPHY** » sur la RN1 au lieu-dit La Rose dans la commune de Goyave.

#### Comité d'organisation

**Président d'organisation de l'épreuve**

M. Robert CORVO

Secrétaire de l'épreuve

Mme Cecilia SERALINE

Trésorier de l'épreuve

Mme Danitza RAMASSAMY

Membres

M Tony GREGO

M Olivier MARTIGUE / M Johan GAUTIER



Secrétariat et Permanence de l'épreuve :

Le samedi 18 Novembre 2023

(Voir additif de l'épreuve) 13h 19h

Le Dimanche 19 Novembre 2023

À la Rose Goyave de 7h 17h

Téléphone : 06 90 56 98 22

Le présent règlement a été visé par le **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA GUADELOUPE** sous le numéro en date du et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° en date du

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Directeurs de Course ..... **Robert CORVO** Lic. n° 2103 42697  
Directeurs de Course Stagiaire..... **Cécilia SERALINE** Lic. n° 2103 172989  
Collège des Commissaires Sportifs.....  
Président..... **Marie France MACCES** Lic n° 2101 9020  
Membre ..... **Frederic MOULIN** Lic. n°2101 47679  
Membre..... **Same PASCAL** lic. n° 2101 56968  
Commissaire technique Responsable ..... **Mathieu BORDELAIS** Lic.n° 2101 253516  
Commissaire technique..... **José MAUGIR** Lic. n° 2101 29874  
Relations concurrent ..... **Olivier LUNION** lic. n° 2101 140632  
Chronométrateur..... **Johan GAUTIER** Lic. n°2103 132450  
Responsable sécurité :..... **Robert CORVO** Lic. n° 2103 42697

### 1.2P. HORAIRES

- Le samedi 18 novembre 2023

- La procédure d'engagement en ligne est à privilégier [www.runtrophy.com](http://www.runtrophy.com) ;
- La procédure d'engagement peut permettre aux organisateurs de rappeler de nombreuses informations :

Gestes, conditions d'accueil sur leur site et notamment la gestion des flux, rappel de l'interdiction des prêts et échanges d'équipements, nombre d'accompagnateurs acceptés à l'aide d'un sonorisation et speaker

14h 17 h Inscriptions et Vérifications administratives à (Voir additif de l'épreuve);

- Pour les vérifications administratives, seul le concurrent est autorisé à se présenter (sauf exception pour les mineurs qui pourront être accompagnés de leur représentant légal);

Heure des convocations des catégories

-14h à 16h30 pour les **ET sportsman** (A,B,C,D et-E)

-16h30 à 17h pour les **ET pro**

Une pénalité de 10 € sera appliquée par tranche de demi-heure de retard

14 h – 18h Vérifications techniques  
17 h 30 1<sup>er</sup> réunion du collège  
18h15 publication de la liste des engagés  
18 h30 Départ en convoi pour le Parc à l'**esplanade la mairie de Goyave**  
19 h Fermeture du Parc et mise place du gardiennage des véhicules

### **Le Dimanche 19 Novembre 2023**

#### **6h30 Fermeture de la RN 1**

7 h00- 8h00 Vérifications techniques des véhicules en dérogation  
8h30 Départ du parc en convoi pour les véhicules d'assistances  
8h45-9h00 Départ du parc en convoi pour les paddocks  
9h15 présentation des officiels sur la ligne de départ  
Briefing 9h10 sur la ligne de départ  
Essais qualificatifs de 9h30 à 12h30  
Démonstrations 12h30 13h00  
Eliminatoires et finales 13h30 à 16h00.  
Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série  
Remise des prix 16 h15 sur la piste à la Rose Goyave

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir article R 331 30 et A 331.32 du Code du Sport.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. LICENCES**

Est admise toute personne titulaire :

Pour la catégorie ET PRO : d'une licence de pilote concurrent -conducteur  
(Internationale, nationale, internationale dragster,)

Pour la catégorie ET sportsman : D'une licence de pilote (régionale) ou titre de participation épreuve d'accélération à la journée

#### **3.2P. ENGAGEMENTS**

- Les demandes d'engagements seront reçues jusqu'au **vendredi 17 novembre 2023** sur le site

INTERNET [www.runtrophy.com](http://www.runtrophy.com) :

- Puis sur place **Le samedi 18 novembre 2023 jusqu'à** 16h30

Le droit d'engagement est fixé avec la publicité facultative des organisateurs ;

A **100 €** pour les membres licenciés de l'ASA ARCHIPEL

à **105€** pour les membres autres ASA

à **170 €** non licenciés, titre de participation COMPRIS

à 185€ sans la publicité facultative des organisateurs.

Le nombre d'engagés est limité à 100, la sélection sera faite par ordre de réception, sur les dossiers complets et accompagnés du droit d'engagement.

Le nombre maximum de pilotes qualifiés dans une catégorie ou pool sera de 32

#### ARTICLE 4P. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Sont admis les véhicules répondants aux règlements techniques dragster FFSA

Les catégories retenues ET PRO - ET SPORTMAN- ET SPORTMAN ELECTRIQUE

<b><u>1/4 de mile (402,336 mètres)</u></b>	
<b>CATEGORIE</b>	<b>INDEX</b>
ET pro A	Index 9'00
ET pro B	Index 10'00
ET pro C	Index 11'00
ET sportsman A	Index 11'50
ET sportsman B	Index 12'00
ET sportsman C	Index 13'00
ET sportsman D	Index 13'80
ET sportsman E	Index 14'60

Des catégories supplémentaires pourront être créés pour une meilleure répartition des concurrents sur proposition du directeur de course aux collèges des commissaires sportifs.

**La préparation des véhicules devra être conforme au règlement technique de la catégorie correspondante.**

**4.1p le refroidissement du carburant et de l'échangeur sont autorisés seulement par système de #glacière#**

#### ARTICLE 5P. PUBLICITES

Application des Prescriptions Générales FFSA

Publicité obligatoire : FFSA, LSAG

Publicité facultative : Elle Pourra faire l'objet d'un additif lors des vérifications administratives

## ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

### 6.1P. PARCOURS

#### Le parcours sera conforme aux RTS selon la piste type N°12 rectiligne

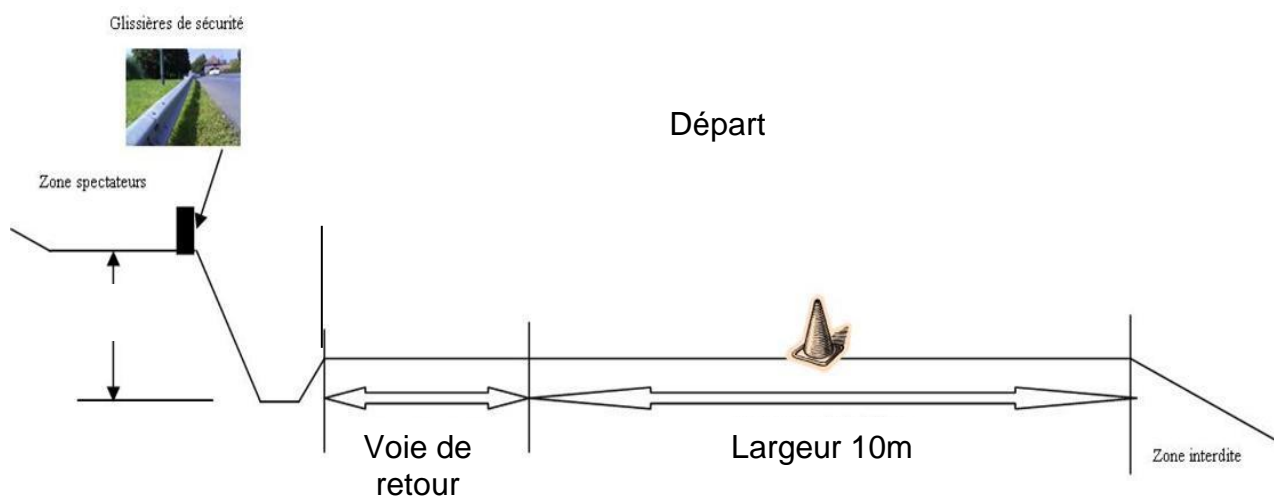
##### 14.2.2 – Particularités :

- Pour les pistes de plus de 9 secondes au 402.32m (7,64s au 1000pieds, 5,76s au 201.16m) :  
Si les spectateurs sont en surplomb de la piste (mini 1.50m), avec un angle du talus compris entre 75 et 90°, les blocs de béton continus ou séparateurs plastiques ne sont pas obligatoires, les spectateurs seront placés à 15 mètres des bords de la piste sur toute la distance accueillant les spectateurs

La piste mesure 1100 mètres de longueur pour une largeur de 10 mètres.

La distance de course est de 402,32 mètres (1/4de mile).

La distance de freinage et de décélération est de 650. Mètres.





DEPART



ARRIVEE

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DES EPREUVES

**7.5.1P.** La formule 'drag race' s'appliquera à toutes les catégories.

**7.5.2P.** La grille sportsman sera appliquée pour les éliminatoires.

**7.5.3P.** Les qualifications s'effectueront sur **2 runs** minimum et le meilleur temps sera retenu (le directeur de course se réserve le droit de modifier le nombre de concurrents qualifiés par catégories, suivant le nombre d'inscrits et le temps disponible après avis du collège des commissaires sportifs).

**7.5.4P.** Les ex æquo seront départagés par leurs seconds temps.

**7.5.5P.** Seront sélectionnés pour les finales, les concurrents ayant effectué les 32 meilleurs temps suivant les catégories.

**7.5.6P** Le retour des pilotes se fera par la voie de retour, à gauche de la piste d'accélération et de freinage

**7.5.8P.** Une zone proche du départ pourra être aménagée pour la mise en route et la chauffe des pneus. L'accès de cet emplacement sera réservé aux pilotes et aux mécaniciens.

**7.5.9P.** Un pilote pourra participer aux essais à la condition d'avoir effectué les contrôles administratifs et techniques.

**7.10P.** Chaque pilote devra, avoir participé, au minimum à un essai qualificatif dans sa catégorie ou pool.

**7.11P :** les concurrents auront jusqu' au dimanche 13H pour choisir leur pool.

**7.12P :** Tous les pilotes réalisant un temps inférieur à l'index de leur pool (cassé l'index) pendant les manches éliminatoires et finales, ils seront éliminés.

**7.13P :** Si une manche oppose deux pilotes engagées sur la même voiture le libre choix est laissés aux pilotes pour savoir qui des deux fera la manche, le second sera éliminé.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION / APPEL

**Conforme au règlement standard.**

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Il sera établi un classement par catégories

## ARTICLE 10P. PRIX

**10.1P :** De nombreuses coupes ou prix récompenseront les meilleurs.

**10.2P :** Remise des prix sur place **Le dimanche 18 Novembre 2023**

## ARTICLE 11P. RESPONSABILITE

Par le fait de son inscription tout conducteur prenant part à une épreuve d'accélération adhère sans restriction au règlement sportif, au règlement particulier de l'épreuve et au règlement technique de la discipline.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le Collège des Commissaires Sportifs.